



Mission de l'Organisation des Nations Unies
pour la Stabilisation en République
démocratique du Congo

United Nations Organisation Stabilization
Mission in the Democratic Republic of Congo



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

PROTEGER

STABILISER

CONSOLIDER LA PAIX

NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME EN AVRIL 2018

Dans le cadre de son mandat, le Bureau conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure un suivi étroit de la situation des droits de l'homme et procède à des analyses des tendances relatives à cette situation dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées, et sont présentées mensuellement à la conférence de presse hebdomadaire des Nations Unies.

En avril 2018, le BCNUDH a documenté 493 violations des droits de l'homme en RDC, soit une hausse importante par rapport aux 406 violations documentées en mars 2018. Cette hausse reflète essentiellement l'augmentation des atteintes commises par les combattants de groupes armés (+65%). Les agents de l'Etat sont responsables de près de 59% des violations documentées ce mois-ci, tandis que plus de 41% ont été perpétrées par les groupes armés. Bien que le nombre de victimes d'exécutions extrajudiciaires par des agents de l'Etat (24 victimes) et d'exécutions sommaires par des groupes armés (51 victimes) soit encore en légère baisse ce mois-ci, il demeure préoccupant.

Près de 80% des violations ont été commises dans les provinces affectées par le conflit (306 violations), entraînant la mort d'au moins 66 civils, dont huit femmes. Contrairement aux cinq derniers mois, ce sont les combattants des groupes armés (51%) qui ont commis plus de violations dans les zones en conflit, tandis que les agents de l'Etat sont responsables des 49% restants. Toutefois, parmi toutes les parties au conflit, les militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) sont les principaux responsables des violations dans ces provinces (31%), tandis que les combattants de divers groupes Maï-Maï ainsi que des Nyatura sont les principaux responsables parmi les groupes armés (8% chacun). Près de 48% de ces violations ont été documentées dans la province du Nord-Kivu (189 violations), qui reste la plus affectée, suivie du Sud-Kivu (40 violations) et de l'Ituri (35 violations). L'augmentation du nombre de victimes de violences sexuelles liées au conflit (67 femmes et 20 filles) reste une préoccupation majeure.

Dans les provinces non affectées par le conflit, 99 violations des droits de l'homme (20% du total) ont été documentées. Les agents de la Police nationale congolaise (PNC) sont responsables de plus de la moitié de ces violations. A l'instar des mois précédents, la plupart de ces violations ont été documentées dans les seules provinces du Kongo Central (27 violations), du Haut-Katanga (20 violations), de la Tshopo (15 violations) et de Kinshasa (13 violations).

En avril 2018, le BCNUDH a documenté 57 violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales liées à des restrictions de l'espace démocratique sur l'ensemble du territoire : en hausse par rapport au mois précédent (49 violations en mars 2018). Le nombre total de violations en lien avec les restrictions de l'espace démocratique documentées depuis le début de l'année 2018 s'élève à 317 violations contre 264 pour la même période en 2017. Les principaux auteurs présumés de ces violations sont, ce mois-ci, les agents de la PNC (46%), suivis des militaires des FARDC (19%), et ont touché principalement les provinces Nord-Kivu (11 violations) et de la Tshopo (10 violations). Les violations les plus rapportées sont les atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne (17 violations) et au droit aux libertés d'opinion et d'expression (15 violations). Le nombre de victimes membres d'organisations

de la société civile (61 victimes), en forte augmentation, montre que ces derniers restent particulièrement visés.

En mars 2018, le BCNUDH a continué d'appuyer les juridictions militaires dans le cadre de la lutte contre l'impunité. À titre indicatif, au moins deux militaires des FARDC et 17 agents de la PNC ont été condamnés pour des violations des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire de la RDC. Par ailleurs, 17 hommes ont été condamnés pour leur implication au sein de milices ou de groupes armés, y compris pour des atteintes aux droits de l'homme commis.

En mars 2018, le BCNUDH a organisé ou pris part à au moins 28 activités de renforcement des capacités des acteurs étatiques et non-étatiques sur les droits de l'homme, organisées par le BCNUDH ou conjointement avec d'autres sections de la MONUSCO et des partenaires. Elles ont porté notamment sur les droits de l'homme et les libertés publiques en période électorale, les principes de base du *monitoring* et *reporting* des manifestations publiques, la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes, et la protection des victimes, témoins et défenseurs des droits de l'homme en RDC. Au total, ces activités ont connu la participation de plus de 1 837 personnes, dont 34% de femmes.

Enfin, dans le cadre de son programme de protection, le BCNUDH a traité 23 cas de menaces et violations des droits de l'homme contre 14 défenseurs des droits de l'homme, cinq victimes, trois journalistes et un témoin sur l'ensemble de la RDC.